



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du mardi 9 avril 2024 tenue à la salle de réunion du Centre Multifonctions au 5, rue de l'Église Ouest à Sainte-Rita.

Sont présents :	
Monsieur Michel Colpron	maire
Monsieur Jean Gagnon	conseiller au siège # 1
Monsieur Émile Dubé	conseiller au siège # 4
Monsieur Pascal Lavoie	conseiller au siège # 5
Monsieur Danny Michaud	conseiller au siège # 6

Sont absents :	
Madame Christine Charlebois	conseillère au siège # 2
Monsieur Dany Ouellet	conseiller au siège # 3

Les membres présents forment le quorum.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19h30, par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita, Madame Sergine Gagnon fait fonction de greffière-trésorière / directrice-générale.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du rapport financier 2023
 - 3.1. Période de questions concernant le rapport financier 2023
 - 3.2. Reddition de compte dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2023
4. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2024
5. Rapport des délégations de pouvoir
6. Bordereaux des comptes incompressibles
7. Comptes
8. Transferts
9. Correspondances
10. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
11. Désignation d'un signataire à la SAAQ
12. Demande à la CPTAQ
13. Résolution d'appui concernant le Fonds pour le développement des collectivités du Canada
14. Information concernant les résultats du Fonds et le versement de ristourne
15. Suivi du dossier à la Cours des petites créances
16. Invitation pour la Semaine de l'action bénévole 2024
17. Demande de l'Ensemble vocal Synergie
18. Dossier
 - 18.1. Voirie Hiver
 - 18.1.1 Offre de service -travaux d'été
 - 18.2. Étangs
 - 18.3. Suivi des rencontres MRC et autres
 - 18.4. Comité des Loisirs
 - 18.5. Bibliothèque La Biblioritoise
 - 18.6. Corporation Premier Jalon
 - 18.7. Corporation Touristique
 - 18.8. Cuisine Collective
 - 18.9. Action Municipale et Famille
 - 18.9.1 Demande d'extension pour la politique familiale
 - 18.10. Jardins Rita de Cascia
 - 18.11. Cimetière l'hÉRITAge de Sainte-Rita
19. Varia
20. Période de questions
21. Clôture de la session



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud**;

QUE l'ordre du jour soit accepté après y avoir ajouté le point suivant :

- **19.1.1. LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS -ARTICLE 317**

Adoptée

3. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2023

Monsieur Michel Colpron, maire, souligne la présence de monsieur Jimmy Mallette, CPA AUDITEUR, de la firme comptable Mallette de Trois-Pistoles et mentionne que la vérification comptable a été effectuée le 14 février dernier.

Monsieur Jimmy Mallette donne lecture du rapport financier pour l'année se terminant au 31 décembre 2023.

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon** et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le rapport financier de la municipalité de Sainte-Rita pour l'année se terminant au 31 décembre 2023 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

3.1 PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LE RAPPORT FINANCIER 2023

Une période de questions est allouée aux membres du conseil concernant le rapport financier 2023.

3.2 REDDITION DE COMPTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DAIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) 2023

ATTENDU QUE le projet de loi no 122 modifie certaines obligations des municipalités concernant la reddition de compte auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau local;

ATTENDU QUE selon les nouveaux critères des dépenses admissibles pour l'entretien du réseau routier local de l'année 2023 la municipalité doit confirmer le total de ses dépenses admissibles auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE le total des dépenses admissibles pour l'année 2023 s'élevaient à **242 262, \$** incluant les dépenses de voirie hiver;

Il est proposé par **monsieur Émile Dubé** et résolu à l'unanimité par les membres;

QUE la municipalité de Sainte-Rita atteste que les frais encourus pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2023 sont au montant de **242 262, \$** auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2024

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon** et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

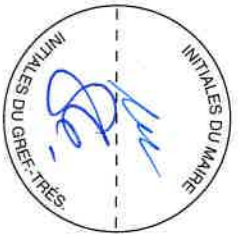
Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, Charles-Édouard Viau, mécanicien et de madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

6. BORDEREAU DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de **56 323,68\$**.

7. COMPTES COMPRESSIBLES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

ASCENSEURS CLOUTIER	entretien équipement - main d'œuvre	351.50 \$
BOUTIQUE FRED HOBBY	lexmark et cartouche usagés déplacement	114.98 \$
BUANDERIE RIVIÈRE-DU-LOUP	salopettes, sarraux, boîte serviette, rouleaux	114.98 \$
CARREFOUR DU CAMION R-D-L	pièces générales	308.61 \$
GAZ-O-BAR ÉNERGIES SONIC	mazout - diesel	6 940.73 \$
GAZ BAR ST-PATRICE	klondike ultra tac	126.24 \$
H2LAB	échantillon eau potable et eaux usées	355.40 \$
KADORAMA	copies couleur	13.80 \$
MULTI TECHNIQUES	installation ivms et vérification des caméras	41.68 \$
MRC LES BASQUES	téléphonie	254.90 \$
NORDIKEAU	installation grelyne - suivi des installations	2 384.58 \$
PIÈCES D'AUTOS TROIS - PISTOLES	outil à pneu, raccord à graisse, plier locking	105.67 \$
TENCO RPM	bornier male, harnais bras chargeur, boulons	1 233.61 \$
Total		12 346.68 \$

2024-04-09-05

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie**;

QUE les comptes au montant de **12 346,68\$** soient approuvés et payés.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits
Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 12 346,68\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

8. TRANSFERTS DE CRÉDIT

Il est proposé par **monsieur Émile Dubé**;

QU'un montant de **513, \$** soit autorisé pour les transferts de crédits suivants :

2024-04-09-06

DESCRIPTION	DU	DESCRIPTION	AU	MONTANT
responsabilité civile	270 150 422	responsabilité civile	213 000 422	34.00 \$
responsabilité civile	241 500 422	responsabilité civile	213 000 422	28.00 \$
responsabilité civile	241 500 422	assurance biens	233 000 429	43.00 \$
responsabilité civile	232 000 422	assurance biens	233 000 429	55.00 \$
responsabilité civile	241 400 422	assurance biens	232 000 429	71.00 \$
assurance biens	241 400 429	assurance biens	232 000 429	42.00 \$
assurance biens	241 400 429	assurance biens	213 000 429	29.00 \$
fournitures bureau	213 000 670	assurance biens	213 000 429	76.00 \$
immatriculations	232 000 438	assurance véhicule	232 000 424	135.00 \$
		total		513.00 \$

9. CORRESPONDANCE

Une liste de la correspondance a été remise à chacun, elle peut être consultée au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

10. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE :

- Monsieur Dany Ouellet, conseiller au siège #3
- Monsieur Pascal Lavoie, conseiller au siège #5

11. DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE À LA SAAQ

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a acquis une niveleuse usagée de marque Champion 720A de Hugues Guérette Inc. à l'automne dernier et qu'une transaction pour le transfert d'enregistrement à la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) doit être effectuée;

EN CONSÉQUENCE:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon** et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita mandatent madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière à effectuer la transaction requise afin de pouvoir opérer cet équipement dans les prochaines semaines.

Adoptée

12. DEMANDE À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE monsieur Hugo Sénéchal a déposé une demande d'autorisation pour permettre l'aliénation / lotissement auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la demande permettra de séparer un terrain familial entre deux frères;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation permettra de créer deux propriétés agricoles de plus de 45 ha;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Rita a étudié la demande en se basant sur les 11 critères de l'article 62 de la LPTAA, et qu'elle en conclut que :

1. Le potentiel des sols des portions des lots visés par la demande est de catégories 7-6, 4-2 et 5-2. Il est donc peu propice à l'agriculture.
2. Le faible potentiel des sols et les usages environnants ne permettent pas l'établissement de grandes productions agricoles.
- 3 et 4. Aucune conséquence réglementaire inhérente aux élevages à fortes charges d'odeur n'est possible.
5. Comme il s'agit d'aliéner une propriété familiale de plus de 100 ha, la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture ne s'applique pas.
6. Le projet n'a pas pour effet de remettre en cause l'homogénéité agricole du secteur.
7. La demande n'aura aucun effet sur la conservation des ressources en eau pour l'agriculture.
8. La demande n'aura aucun effet négatif sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.
9. (Voir la résolution municipale de soutien)
10. (Non applicable)
11. Le plan de développement de la zone agricole prône une occupation dynamique du territoire et du territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aliénation / lotissement a été jugée conforme aux dispositions du règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita transmettent une recommandation favorable et un avis de conformité à la demande d'aliénation par rapport au règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire à la CPTAQ.

Adoptée

13. RÉSOLUTION D'APPUI CONCERNANT LE FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU CANADA

Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ logement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29% depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse de coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en négociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution flable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENT,

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon** et unanimement résolu par les conseillers présents;

09-09

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec leur gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

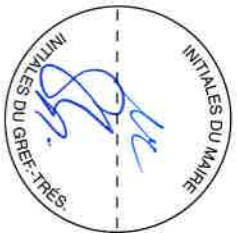
QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, monsieur Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, madame Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, monsieur Scott Pearce et au président de la FQM, monsieur Jacques Demers.

14. INFORMATION CONCERNANT LES RÉSULTATS DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET LE VERSEMENT DE RISTOURNE

Monsieur Michel Colpron, maire, mentionne aux conseillers que le conseil d'administration chargé de la gestion du Fonds (assurance des municipalités du Québec) a décidé, en mai dernier, de majorer substantiellement le coût des sinistres assurés entièrement par celui-ci. En effet, cette part de réclamations assumées par le Fonds (appelée couramment la « rétention » a été majorée d'environ 1 M\$. De ce fait, actuellement toutes les réclamations dont le coût est inférieur à 1,8 M\$ sont assumées entièrement par ce dernier. Ainsi, le conseil d'administration a décidé de mettre en place une stratégie visant à augmenter le capital propre du Fonds pour être en mesure de diminuer, dans le futur, les primes de réassurance, en augmentant la rétention. Il a donc été décidé par le conseil de ne pas voter de versement d'intérêt pour le moment. Cette décision se veut aussi une mesure de prudence, puisque la nouvelle rétention majorée à 1,8 M\$ n'est applicable que depuis le 1^{er} juin dernier.

15. SUIVI DU DOSSIER À LA COURS DES PETITES CRÉANCES

ATTENDU QUE suite au dépôt d'une demande à la Cour du Québec aux petites créances par la municipalité pour un dossier en litige, une contestation et offre de médiation a été proposée en date du 26 mars dernier;



No de résolution
ou annotation
2024-04-09-10

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

ATTENDU QUE la municipalité sera contactée par un médiateur afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une séance de médiation en vue d'un règlement du dossier;

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie** et unanimement résolu par les conseillers présents;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita mandateraient madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière et monsieur Michel Colpron, maire, à représenter la municipalité lors de cet entretien de médiation et que si les parties s'entendent sur un règlement acceptable pour la municipalité, le tout sera entériné par le conseil municipal lors de la séance qui suivra.

Adoptée

16. INVITATION POUR LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2024

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal présents de l'invitation à un goûter de style cabane à sucre dans le cadre de la semaine de l'action bénévole 2024 par le Centre d'Action Bénévole des Basques, tenue à Trois-Pistoles le mardi 16 avril prochain dans une formule 4 à 7 de 16h00 à 19h00. Comme aucun membre présent à la séance n'est disponible à assister à cet événement, aucune réservation ne sera confirmée.

17. DEMANDE DE L'ENSEMBLE VOCAL SYNERGIE

ATTENDU QUE l'Ensemble vocal Synergie, organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir et d'intégrer le chant choral dans les activités de la région et que cet organisme a su, au fil des ans, faire briller l'univers culturel et musical dans le cœur des gens de notre belle région;

ATTENDU QUE deux concerts printaniers seront présentés le 4 mai à 19h30 et le 5 mai à 14h00 et que l'organisme nous offre la possibilité de nous impliquer financièrement afin de soutenir les 18 chanteurs membres de l'Ensemble et provenant de différentes municipalités dans les basques;

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon**;

2024-04-09-11

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de verser un montant de 50, \$ afin de participer financièrement à la tenue des concerts printaniers les 4 et 5 mai prochain.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour la dépense ci-haut inscrite au montant de 50 \$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

18. DOSSIER

18.1 VOIRIE ÉTÉ, HIVER

18.1.1 OFFRE DE SERVICE - TRAVAUX D'ÉTÉ

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service de Dénégement Stéphane Lagacé de Saint-Clément pour effectuer des travaux de débroussaillage de fossé et fauchage tonte sur les abords de routes dans nos rangs;

ATTENDU QUE de tels travaux n'ont pas été entrepris depuis plusieurs années et qu'il serait important de remédier à cette situation;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et résolu unanimement par les conseillers présents;

2024-04-09-12

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita acceptent la proposition de Dénégement Stéphane Lagacé de Saint-Clément pour effectuer des travaux de débroussaillage, fauchage tonte de fossé dans les rangs suivants :

- Rang 4 des deux côtés
- Chemin Taché Ouest des deux côtés

ET QUE la facture sera acquittée à même les surplus accumulés.

Adoptée

18.2 ÉTANGS

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil que :

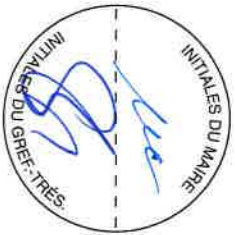
- Rien de spécial, tout se passe bien.

18.3 SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que :

MRC :

- Conseil de la MRC le 20 mars à Saint-Mathieu-de-Rioux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

- Prochain C.A. le 3 avril
- Prochain conseil le 17 avril à Notre-Dame-des-Neiges
- Rencontre sur le portrait des communautés nourricières de la MRC des Basques le 28 mars avec madame Sergine Gagnon à Trois-Pistoles

18.4 COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Emile Dubé, président, informe les membres du conseil municipal que :

- Rien de spécial dans le moment.

18.5 BIBLIOTHÈQUE LA BIBLIOTHOISE

Monsieur Jean Gagnon, responsable, informe les membres du conseil municipal que :

- Tout se déroule normalement, la bibliothèque est ouverte selon l'horaire habituel.

18.6 CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

- Rien de spécial, tout se passe bien.

18.7 CORPORATION TOURISTIQUE

Monsieur Émile Dubé, président, informe les membres du conseil municipal que :

- Une rencontre pour la prochaine édition du Festival de l'Érable se fera sous peu.

18.8 CUISINE COLLECTIVE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Le prochain atelier aura lieu le mardi 16 avril prochain.

18.9 ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Madame Christine Charlebois, représentante, étant absente, aucun retour.

- Tout suit son cours.

18.9.1. DEMANDE D'EXTENSION POUR LA POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Rita est en période de mise à jour d'une Politique Familiale Municipale ci-après PFM;

CONSIDÉRANT QUE la signature de la convention avec le ministre pour la mise à jour de la PFM a eu lieu en mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE la difficulté à embaucher un chargé de projet en période de crise de la main d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le cheminement de la démarche a subi des retards occasionnés par la difficulté d'obtenir des résultats probants lors des sondage / consultations;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau sondage a été lancé en mars 2024 afin de pallier le manque de données de concertation;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la mise à jour d'une politique effectuée par la MRC des Basques englobant toutes les municipalités et qu'elle date de début des années 2000;

CONSIDÉRANT QUE la démarche s'apparente davantage en la création d'une nouvelle politique plutôt qu'à une mise à jour;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la rédaction est complétée, notamment ce qui touche à la vision, la définition, les valeurs, les objectifs et le portrait statistique;

CONSIDÉRANT QUE quatre consultations ont été effectuées;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt devait avoir lieu en mai 2024;

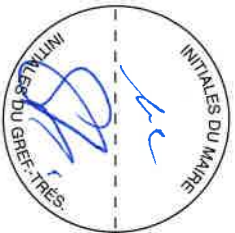
CONSIDÉRANT QUE le plan d'action est en rédaction;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et unanimement résolu par les conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Rita procède à une demande de report du dépôt de sa politique PFM auprès du ministre **ET** autorise madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière à signer au nom de la municipalité de Sainte-Rita la convention modifiée.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

18.10 JARDINS RITA DE CASCIA

Monsieur Pascal Lavoie, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Les semis à l'école sont faits
- Une rencontre du CA aura lieu sous peu
- On attend le retour du printemps et du beau temps

18.11 CIMETIÈRE L'HÉRITAGE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Le demande de soutien au fond FSPS de la MRC des Basques a été acceptée et la construction d'un gazébo se fera cet été.

19. VARIA

19.1. LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS

ATTENDU QUE madame Christine Charlebois, conseillère au siège #2 a été absente aux cours des dernières séances;

ATTENDU QUE selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit qu'après une absence de 90 jours consécutifs, le mandat d'un élu prend fin mais que le conseil municipal en place peut prolonger ce délai par résolution;

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et unanimement résolu par les conseillers présents;

2024-04-09-14

QUE les membre du conseil municipal de Sainte-Rita autorisent l'extension de 30 jours de plus à l'absence de la conseillère en considérant les raisons de l'absence recevables.

Adoptée

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucun citoyen dans la salle.

21. CLÔTURE DE LA SESSION

À 21 h 44 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par monsieur Danny Michaud;


QUE la présente séance soit close.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-09-14

Signé :

Président d'assemblée


Directrice générale / greffière-trésorière

Jé, Michel Colpron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.